



Vous venez de présenter votre épagneul allemand à un expert confirmateur de la race et il a été déclaré apte à la confirmation.

Nous vous félicitons pour votre contribution à l'amélioration du cheptel de la race.

Quelles démarches devez-vous effectuer maintenant ?

- **Faire une photocopie du certificat de naissance et du formulaire de demande de confirmation annotés par l'expert confirmateur et les garder dans le dossier du chien**
- **Envoyer les originaux : certificat de naissance et formulaire de demande de confirmation accompagnés d'un chèque à l'ordre de la S.C.C. de**
 - **25 euros si la confirmation est au titre de la descendance (certificat de naissance français)**
 - **60 euros si la confirmation est au titre de l'importation (pedigree étranger)**
 - **60 euros si la confirmation est à titre initial (pas de pedigree)**

À l'adresse suivante :

Société Centrale Canine

Service LOF - Confirmation

155 avenue Jean Jaurès

93535 AUBERVILLIERS cedex

Le pedigree définitif vous sera adressé dans un délai moyen de 6 semaines

Vous avez fait confirmer votre chien car vous projetez de le faire reproduire un jour. N'oubliez pas, dans ce cas, de vous conformer au règlement d'élevage du CFEML.

Profitez de la possibilité qui vous est proposée aujourd'hui de faire le test A.D.N. de votre chien.

En plus de la confirmation, vous devez faire pratiquer une radio pour contrôler que votre chien n'est pas atteint de dysplasie qui est une tare héréditaire transmissible.

Il est également nécessaire de vous assurer que ce futur reproducteur a bien les qualités naturelles d'un chien d'arrêt polyvalent en le présentant à un Test d'Aptitudes Naturelles (TAN)

Quand votre chien aura satisfait à tous ces tests il pourra être coté 2/6 sur la grille de cotation des reproducteurs de la Centrale Canine

Vous trouverez tous les renseignements sur le site du CFEML www.cfeml.com

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Pour l'examen de la CONFIRMATION, les formalités à effectuer sont les suivantes :

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Remplir très soigneusement et **signer**, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage ou par transpondeur (puce), le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- Présenter l'animal à un expert de la S.C.C. , lors d'une exposition ou d'une séance de confirmation, avec le présent imprimé, le CERTIFICAT DE NAISSANCE et la CARTE D'IDENTIFICATION .

Lorsque l'expert a émis un avis d'aptitude à la confirmation du chien, transmettre à la Société Centrale Canine :

- le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- l'original du CERTIFICAT DE NAISSANCE
- le montant des droits d'inscription (voir NOTA ci-dessous) **(ne pas envoyer d'espèces)**.

En cas de règlement par chèque, libeller celui-ci à l'ordre de la Société Centrale Canine.

Le PEDIGREE de votre chien vous sera adressé, par courrier simple, dans un délai moyen de **6 semaines** à compter de la réception par la Société Centrale Canine des éléments mentionnés ci-dessus.

Dans le cas d'une inscription au titre de l'importation, il vous sera retourné par courrier recommandé selon les mêmes conditions.

B - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR L'EXPERT :

- En cas d'APTITUDE, l'expert remplira et signera le présent formulaire, reportera ces indications dans la case réservée à cet effet sur le CERTIFICAT DE NAISSANCE et remettra les 2 documents au propriétaire.
- En cas d'INAPTITUDE ou d'AJOURNEMENT, l'expert conservera ce formulaire et le retournera à la Société Centrale Canine après l'avoir signé et mentionné les motifs de la "NON CONFIRMATION" .

INFORMATION ADN

Seule l'identification génétique permet de garantir scientifiquement les origines mentionnées sur les documents généalogiques. Pour vous permettre de valoriser votre production et la fiabilité de votre élevage par cette garantie, la SCC vous propose des tests ADN à un tarif avantageux et vous invite à faire identifier génétiquement sans attendre vos reproducteurs et vos produits.

NOTA

LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION (au 01/01/2020)
et d'établissement ou de transformation du pedigree est le suivant :

1 - Inscription au titre de la descendance	27 €
<i>Pour les chiens titulaires d'un CERTIFICAT DE NAISSANCE</i>	
2 - Inscription à titre initial (<i>pour les chiens sans origine connue</i>)	
Races du groupe 6	27 €
<i>(Sauf Basset Hound, Dalmatien, chien de Rhodésie à crête dorsale, chien de rouge du Hanovre et de Bavière, chiens courants d'Europe de l'Est).</i>	
Races à faible effectif	27 €
<i>(Barbet, Cursinu, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul de St Usage).</i>	
Autres races	60 €
3 - Inscription au titre de l'importation	60 €
<i>Pour les chiens en provenance de l'étranger et titulaires d'un pedigree du pays d'origine reconnu par la FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE.</i>	
4 - Inscription au Livre d'Attente	25 €
<i>Pour les chiens sans origine connue avec délivrance d'un certificat au titre de l'apparence (races dont le Livre des Origines Français est fermé)</i>	